



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
greffière-trésorière et directrice générale de la
Municipalité de Saint-Prime QUE :**

Le règlement No 2023-11 modifiant le règlement No 2023-01 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville, située au 599, Principale, à Saint-Prime pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Prime ce 5^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Claudia Gagnon
Directrice générale/greffière-trésorière par intérim